

## BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

### « Chef d'Entreprise ou Ouvrier Hautement Qualifié en JARDINS ESPACES VERTS »

<p><b>PUBLIC CONCERNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personne désirant exercer une activité salariée dans le secteur des Jardins Espaces Verts - Travaux Paysagers.</li> <li>- Porteur de projet d'entreprise artisanale de Jardins Espaces Verts.</li> </ul>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<p>Etre Capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de concevoir l'agencement de Jardins et d'Espaces Verts en fonction du site et des impératifs écologiques.</li> <li>- d'organiser un chantier en l'approvisionnant en fournitures et matériels et en gérant la main d'oeuvre.</li> <li>- d'exécuter les travaux de plantation, d'engazonnement, d'entretien, de protection phytosanitaire et de maçonnerie paysagère.</li> </ul>
<p><b>DEBOUCHES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié dans une entreprise de travaux paysagers.</li> <li>- Agent technique des services "Jardins Espaces Verts" de municipalités.</li> <li>- Employé de jardinerie.</li> <li>- Artisan Jardinier.</li> <li>- Agent d'entretien Espaces Verts d'établissement Public ou d'Entreprise.</li> </ul>
<p><b>CONDITIONS D'ADMISSION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre âgé de plus de 18 ans.</li> <li>- Justifier d'une année d'activité professionnelle à l'entrée en stage.</li> </ul>
<p><b>DATES DUREE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 800 heures en Centre .</li> <li>- 200 heures en Entreprise.</li> <li>- Rythme de formation adaptable sur 1 - 2 ou 3 ans.</li> <li>- Septembre (année n) à Mars (année n+ 1)</li> </ul>
<p><b>INDEMNITES DURANT LA FORMATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Versée par le CNASEA selon les règles applicables aux stages de formation continue.</li> <li>- Par les ASSEDIC pour les personnes bénéficiant de l'Allocation Retour Emploi (ARE).</li> <li>- Par l'ENTREPRISE pour salarié en Congé Individuel de Formation (CIF), en Congés de Reconversion (CR) ou en Contrat de Professionnalisation par alternance.</li> </ul>

**PROGRAMME DE FORMATION**

Formation de niveau V organisée en **10 Unités Capitalisables (U.C)**  
validée par un contrôle continu certificatif.

<b>UC 1</b>	Mobiliser les connaissances scientifiques reliées aux techniques professionnelles..
<b>UC 2</b>	Conduite d'un chantier de création ou entretien de Jardins Espaces Verts en intégrant les normes de sécurité.
<b>UC 3</b>	Mobiliser des mathématiques pour résoudre des problèmes de la vie professionnelle et sociale.
<b>UC 4</b>	S'exprimer et communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale.
<b>UC 5</b>	Expliquer le fonctionnement d'une entreprise de Jardins Espaces Verts.
<b>UC 6</b>	Assurer la conduite technique et économique d'une entreprise artisanale de Travaux paysagers..
<b>UC 7</b>	Situer l'entreprise dans son environnement.
<b>UC 8</b>	Utiliser les végétaux ornementaux d'extérieur non ligneux pour la réalisation de massif (Vivaces, Annuels, bisannuels, bulbeux).
<b>UC 9</b>	Assurer la maintenance en pépinière, la préparation à la commercialisation, et la plantation des végétaux utilisés en Jardins Espaces Verts.
<b>UC 10</b>	Assurer la protection phytosanitaire des végétaux d'ornements et d'Espaces Verts.

**INSCRIPTION - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - RENDEZ-VOUS**

**C.F.P.P.A. du Tarn - Route de Toulouse - 81000 ALBI**

**De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00**

**☎ 05.63.38.07.46. - ☒ 05.63.38.58.99.**

**E-mail : cfppa.albi@educagri.fr**

**Site internet : fonlabour.educagri.fr**

